

# **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation :  
2025SAFA-MAINT-ONDULEURS-IDF

## **OBJET DE LA CONSULTATION**

Maintenance des onduleurs des centres ONERA d'Ile de France (Châtillon, Meudon et Palaiseau)

## **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Mercredi 29 octobre 2025 avant 16H00

## SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b>3</b>
<b><u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u></b>	<b>4</b>
1.1 OBJET	4
1.2 FINANCEMENT	4
1.3 STRUCTURE	4
1.4 SURETE DE L'ACCORD-CADRE	4
1.5 DUREE	5
<b><u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u></b>	<b>5</b>
2.1 PROCEDURE	5
2.2 ALLOTISSEMENT	5
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	5
2.4 VISITE OBLIGATOIRE	5
2.5 ECHANGES	6
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	6
2.8 SOUS-TRAITANCE	7
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	7
<b><u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u></b>	<b>8</b>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	10
<b><u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u></b>	<b>11</b>
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	11
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	12
<b><u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u></b>	<b>14</b>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	14
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	14
5.3 CAS PARTICULIER : DOCUMENTS RELATIFS A LA SURETE	15
<b><u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u></b>	<b>16</b>

## PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et ses 4 annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1),</li><li>• attestation de visite obligatoire (annexe 2),</li><li>• contrôle primaire CAZ de la personne morale (annexe 3),</li><li>• guide-CAZ-Contrôle-PRIMAIRE (annexe 3bis).</li></ul>
PJ2	<b>projet d'accord-cadre</b> et ses 3 annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>• attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1),</li><li>• annexe financière (annexe 2),</li><li>• clause de protection du secret de la défense nationale – personne morale (annexe n°3).</li></ul>
PJ3	<b>cahier des clauses techniques particulières</b> (CCTP) du 26/04/2025 intitulé « Maintenance-onduleur-IDF-CCTP-AO-2025-03-13 »

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025SAFA-MAINT-ONDULEURS-IDF.

*Remarques concernant le téléchargement via PLACE :*

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE**

### **1.1 Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Maintenance des onduleurs des centres ONERA d'Ile de France  
(Châtillon, Meudon et Palaiseau)

### **1.2 Financement**

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

### **1.3 Structure**

Le marché concerné est un accord-cadre à tranches, mixte comprenant une part marché avec des prestations fermes et une part à bons de commande.

Il est constitué d'une tranche ferme et de six (6) tranches optionnelles, réparties comme suit :

Tranches		Libellé
Tranche ferme	Part marché - prestations fermes	Maintenance préventive ayant pour objet de réduire les risques de panne et de maintenir les onduleurs en parfait état de fonctionnement, ainsi que maintenance corrective visant à assurer les dépannages et réparations pour un retour aussi rapide que possible à l'état de fonctionnement.
	Part prestations sur bons de commande	Echanges standard des onduleurs < 10kVA monophasé
Tranche optionnelle 1		Remplacement de l'onduleur RIELLO MASTER Plus 120 kVA – <b>centre de Meudon</b>
Tranche optionnelle 2		Remplacement des 72 batteries de l'onduleur Galaxy 5500 80 kVA Schneider électrique – <b>centre de Palaiseau</b>
Tranche optionnelle 3		Remplacement de l'onduleur VERTIV EXS 20 kVA – <b>centre de Palaiseau</b>
Tranche optionnelle 4		Remplacement de l'onduleur EMERSON GTX3 / 10 kVA – <b>centre de Palaiseau</b>
Tranche optionnelle 5		Remplacement de l'onduleur SOCOMEC Masterys Green Power 30 kVA – <b>centre de Palaiseau</b>
Tranche optionnelle 6		Remplacement des 6 x 92 batteries EXIDE éléments P6V1700 – <b>centre de Châtillon</b>

La tranche ferme est exécutoire dès la notification de l'accord-cadre.

Les tranches optionnelles seront affermées, le cas échéant, par ordres de service notifiés par l'ONERA.

### **1.4 Sureté de l'accord-cadre**

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

L'accord-cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat sensible » (MS).

### **1.5 Durée**

L'accord-cadre entre en vigueur à sa notification et se termine 4 ans après le début d'exécution des prestations (début d'exécution des prestations fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

## **2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **2.1 Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** selon les modalités définies à l'article 5.2 ci-après).

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

### **2.2 Allotissement**

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations ne permet pas l'identification de prestations distinctes et nécessite une homogénéité de traitement.

### **2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

#### **a. Variantes**

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

Il n'y a pas de variante imposée par l'ONERA.

#### **b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

### **2.4 Visite obligatoire**

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat **doit impérativement** effectuer la visite des centres ONERA d'Ile-de-France avant de remettre son offre.

<sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

La visite est fixée le **08/10/2025** selon le planning suivant :

- 8 h 30 : centre ONERA de Châtillon (92),
- 10 h 30 : centre ONERA de Meudon (92),
- 14 h 00 : centre ONERA de Palaiseau (91).

Une séance de rattrapage pourra être organisée le **15/10/2025** suivant le même planning ci-avant.

Elle est effectuée après prise de contact **par courriel** auprès de Julien COIPEL (Courriel : julien.coipel@onera.fr), au plus tard 2 jours avant la date de visite prévue.

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès aux centres ONERA d'Ile-de-France nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (annexe 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

## **2.5 Echanges**

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

## **2.6 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.7 Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.8 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

**Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.**

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.9 Marché de prestations similaires**

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

### **3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES**

#### **3.1 Présentation du dossier de candidature**

##### **a. Généralités**

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

##### **b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation**

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner).	<b>modèle DC1</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> )
C2	une déclaration de capacité.	<b>modèle DC2</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> )
C3	<b>fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.	complétée et signée par une <b>personne habilitée à engager le candidat</b>
C4	<b>numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois.	
C5	<b>délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat. <sup>3</sup>	
C6	attestation de visite (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par l'ONERA et le candidat
C7	<b>bilan d'émissions de Gaz à Effet de Sphère (GES)</b>	

<sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

	de la société pour les sociétés soumises à cette obligation (entreprises de plus de 500 salariés en métropole) <b>ou document équivalent</b> mentionnant les actions prises pour réduire les émissions de GES de la société,	
C8	les actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la <b>Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)</b> de la société.	

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

### c. Documents liés à la sureté (cf. article 1.4 ci-avant)

Du fait de la typologie de l'accord-cadre, définie à l'article 1.4 ci-avant, le candidat (ainsi que ses éventuels cotraitants et/ ou sous-traitants) doit également fournir :

N° pièce	Intitulé	A compléter et signer par / à fournir par :
S1	<b>K-bis de moins de trois mois</b> , comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager la société (remarque : en cas de citation au K-Bis d'une personne morale exerçant une responsabilité d'engagement de la société, le K-Bis de cette personne morale comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager cette personne morale doit également être fourni)	
S2	<b>Demande de contrôle primaire</b> (modèle CAZ – annexe 3 au présent document, accompagnée de son guide d'aide pour compléter le document en annexe3bis) (nota : l'ONERA est « l'organisme demandeur »)	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S3	<b>Copie de pièce d'identité</b> (nota : le seul permis de conduire ne constitue pas une pièce suffisante)	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S4	<b>clause de protection du secret de la défense nationale « contrat sensible »</b> (annexe 3 au projet d'accord-cadre)	une personne autorisée à engager la société

Si le candidat fait l'objet d'une **décision d'habilitation**, il n'a pas à fournir les fiches individuelles de contrôle élémentaire et les pièces d'identité associées. En revanche, il adresse une copie de la décision d'habilitation ou un certificat de sécurité portant mention des références complètes de la personne morale et identifiant nominativement l'Officier de sécurité de sa société.

### **3.2 Appréciation de la candidature**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

**Sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.**

## 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

### 4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet d'accord-cadre</u> (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	annexe financière (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité) complétée Nota : le document comprend 3 onglets à compléter	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	un <u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie de maintenance proposée pour répondre au CCTP,</li> <li>• La structure et l'organisation de l'équipe dédiée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des moyens humains dédiés : profils détaillés anonymisés (CV, ancienneté, formations, habilitations, qualifications), notamment pour onduleurs et installations électriques, certificats de compétences professionnelles et attestations de formation continue, plan de formation pour le développement continu des compétences.</li> <li>- Présentation des moyens matériels et techniques : outillage, équipements de contrôle et de manutention, véhicules pour interventions sur les différents centres, outils informatiques et de communication pour suivi et coordination et Stock de pièces critiques pour les onduleurs.</li> </ul> </li> <li>• Le fonctionnement de l'astreinte : numéros dédiés pour appels aux heures ouvrées et 24/7, procédure de confirmation par e-mail au responsable de site ONERA après chaque appel, Priorisation des interventions selon criticité et traçabilité des appels et incidents via GMAO ou outil équivalent.</li> <li>• La méthodologie mise en place pour le respect des délais d'interventions : planification des interventions selon urgence, criticité et impact opérationnel, suivi des interventions en temps réel via GMAO, et reporting et compte rendu lors des réunions d'exploitation.</li> <li>• La démarche environnementale spécifique mise en œuvre pour la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental : tri et recyclage systématique des déchets issus des</li> </ul> </li> </ul>		

	<p>interventions (pièces, batteries, emballages), pratiques de maintenance écoresponsable (utilisation de produits à faible impact, optimisation énergétique des interventions et équipements).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des mesures d'optimisation des déplacements : planification intelligente des interventions pour réduire les trajets inutiles, mutualisation des déplacements entre sites pour limiter l'empreinte carbone et utilisation de véhicules à faibles émissions pour les interventions et transports de matériel.</li> <li>- Présentation des démarches favorisant l'approvisionnement local et durable : l'achat de pièces et fournitures auprès de fournisseurs locaux et responsables, sélection de partenaires engagés dans une démarche durable et écoresponsable et réduction de l'impact environnemental lié à la chaîne d'approvisionnement.</li> <li>- Description du suivi et du reporting RSE : Indicateurs de suivi des déchets recyclés, des kilomètres parcourus, et des produits utilisés et intégration de ces indicateurs dans les rapports d'intervention et les comptes rendus périodiques aux responsables ONERA.</li> </ul>		
O4	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

## **4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution**

### **a. Modalités d'analyse**

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Palaiseau.

ONERA Direction des Achats  
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
 92322 CHATILLON Cedex

Tous les éléments du dossier sont négociables, hormis les clauses légales et réglementaires. Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

#### **b. Motifs d'élimination des offres**

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

#### **c. Critères objectifs d'évaluation des offres**

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant total proposé et décomposition pour les prestations forfaitaires (la part ferme de la tranche ferme et les tranches optionnelles sont prises en compte) (35 points),</li> <li>○ Prix unitaires pour la part à bons de commande de la tranche optionnelle (10 points).</li> </ul>	45%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La qualité de la stratégie de maintenance et de l'organisation proposée pour répondre au besoin (15 points),</li> <li>○ La qualité et les compétences des profils proposés dans l'équipe en charge de la maintenance (10 points),</li> <li>○ La qualité et l'adéquation de l'organisation de l'astreinte téléphonique (10 points),</li> <li>○ La qualité de la méthodologie mise en place pour la gestion des pièces de rechange (10 points).</li> </ul>	45%
Critère n°3	qualité et niveau des mesures environnementales proposées prises pour l'exécution des prestations.	10%

## **5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

### **5.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=5890a5bc-1622-440a-a80c-1d57ba225558>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

*1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*

*2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*

*3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **5.2 Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant :**

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025SAFA-MAINT-ONDULEURS-IDF »**

ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA

Direction des Achats

29 avenue de la Division Leclerc

CS 90027

ONERA Direction des Achats

29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027

92322 CHATILLON Cedex

92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1<sup>ère</sup> page. 2025SAFA-MAINT-ONDULEURS-IDF

### **5.3 Cas particulier : documents relatifs à la sureté**

Les documents mentionnés à l'article 3.1-c ci-avant et relatifs à la sureté ne peuvent être remis sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE. Ils doivent être remis à l'ONERA, séparément, **sous format papier (avec signature originale) et en version électronique sur un support électronique de type clé USB ou CDROM non réinscriptible (pour la version .pdf actif complétée** pour l'annexe 3 – CAZ du présent document).

Ces documents doivent être envoyés **sous double enveloppe cachetée**, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission, l'enveloppe intérieure portant la mention « **Confidentiel** » et la référence suivante :

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025SAFA-MAINT-ONDULEURS-IDF »**  
**« Documents liés à la sureté »**  
ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Cette double enveloppe doit être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

ONERA  
Direction de la Sécurité Industrielle et de Défense  
CS 90101  
91123 PALAISEAU Cedex  
FRANCE

Cette double enveloppe contenant les documents liés à la sureté doit impérativement arriver avant les date et heure limites indiquées en 1<sup>ère</sup> page.

## **6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.